



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2023

<p>Date de convocation : 02/10/2023</p> <p>Convocation affichée le : 02/10/2023</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 21 Procuration (s) : 6 Votants : 27</p> <p style="text-align: center;">PV AFFICHÉ LE 6 novembre 2023</p> <p style="text-align: center;">MIS EN LIGNE LE 6 novembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents</u> : LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, DUFLEIT Anthony, COUGARD Christelle, BAUDET Philippe et PHILIPPE Jean-Luc.</p> <p><u>Procuration(s)</u>: LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, BOCQUILLON Maud à JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, BAUDET Philippe à LE GOFF Jeannine et PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	---

ORDRE DU JOUR

- 1 – Petites Villes de Demain, présentation du processus de revitalisation du centre-bourg
- 2 – Organigramme du personnel communal au 1^{er} septembre 2023
- 3 – Motion concernant la réouverture des Urgences (SAU ou Service d'Accueil des Urgences) du Centre Hospitalier de Carhaix – 7j/7j et 24h/24h
- 4 - Décision modificative n°1 rectificative n°2 – Budget principal

Décision(s) du maire

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2023 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Anne TROALEN « *en page 2 du procès-verbal, mon nom est mal orthographié. Il est indiqué TROLAEN au lieu de TROALEN* ».

Hervé LE FLOC'H « *nous prenons note de cette observation* ».

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2023 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOJJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

1 – PETITES VILLES DE DEMAIN, PRESENTATION DU PROCESSUS DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- La délibération du conseil municipal en date 24 septembre 2021 approuvant les termes du projet de convention d'adhésion aux Petites Villes de Demain et l'autorisant à signer cette convention,
- La délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2022 approuvant la participation financière de la commune dans le cadre du recrutement du chef de projet,
- La délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2023 l'autorisant à signer la convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

Le processus de revitalisation du centre-ville est présenté au conseil municipal selon le déroulé suivant.

Un rappel sur :

- le dispositif Petites Villes de Demain (lien avec les dernières interventions en conseil municipal)
- le cadre général de l'étude de revitalisation (objectifs, grandes phases, financeurs, planning)

Un exposé sur l'étude de revitalisation de Gourin et une présentation des éléments structurants par Madame Magali TOUATI du groupement d'étude TERRATERRE :

- le diagnostic
- les enjeux
- la stratégie de revitalisation
- les lignes directrices du plan guide
- les prochaines étapes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation du processus de revitalisation du centre-bourg.

2 – ORGANIGRAMME DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Par suite de mouvements, monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouvel organigramme hiérarchique et fonctionnel de la commune de Gourin, à compter du 1^{er} septembre 2023.

VU l'avis du comité social technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'organigramme du personnel communal au 1^{er} septembre 2023, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

3 – MOTION CONCERNANT LA REOUVERTURE DES URGENCES (SAU OU SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES) DU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX – 7J/7J ET 24H/24H

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la motion en faveur de la réouverture des Urgences (SAU) du Centre Hospitalier de Carhaix 7j/7j et 24h/24h.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

S'OPPOSE fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18h30 à 8h à Carhaix,

EXIGE que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du COB, se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie « *Maintenir un accès aux **soins urgents** de la population en **moins de 30 minutes*** », « *conforter la stratégie de réduction **des inégalités sociales de santé*** » et « *répondre au plus près des besoins du patient* ».

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023.

Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Brieuc, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

3 – MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DU FAOUEÛT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la motion de soutien à l'hôpital du Fauouët.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AFFIRME sa volonté de voir l'ensemble des services du site de l'hôpital du Fauouët ouvert,

APPORTE son soutien à l'ensemble du personnel.

En effet, ces derniers jours, les élus du territoire ont été alertés du projet de fermeture prochaine de l'ensemble des services de médecine (10 lits) et de Soins de Suite et de Réadaptation (20 lits) en raison du manque de médecins au sein de l'hôpital de proximité. Déjà, il y a deux ans, 10 lits de ces services ont été supprimés.

Le site du Fauouët est labellisé « hôpital de proximité » et couvre l'ensemble du territoire intercommunal soit plus de 25 000 habitants.

- Inquiets de la dégradation de l'accès à l'hôpital public depuis plusieurs mois notamment en raison de l'accès restreint aux services des urgences des hôpitaux de Carhaix et de Pontivy ;
- Soucieux de la prise en charge adéquate et en proximité de la population du territoire ;
- Alertés de la menace directe sur des dizaines d'emplois et les conséquences pour de nombreuses familles ;

Les élus de la commune de GOURIN demandent que l'ARS Bretagne et le GHBS de Lorient mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour le maintien d'une activité totale et complète des services de médecine et de SSR de l'hôpital du Fauouët.

Les élus souhaitent exprimer leur soutien total à cet hôpital de proximité qui permet aux habitants de pouvoir être soignés au plus proche de chez eux.

4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 RECTIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessous de la décision modificative n°1 rectificative n°2, portant sur le budget principal de la commune de Gourin :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAP/ART-OPE-FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
023	Virement à la section investissement	124 976,70 €
023	Virement à la section investissement	124 976,70 €
65	Autres charges de gestion courante	43 875,64 €
657362-020	Subvention de fonctionnement au SAD (subv. d'équilibre)	43 875,64 €
67	Charges exceptionnelles	5 451,00 €
673-020	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 451,00 €
		174 303,34 €

RECETTES		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 666,18 €
70323-020	Redevance d'occupation du domaine publique (due s/2022)	4 666,18 €
731	Fiscalité locale	165 764,00 €
73111-020	Impôts directs locaux (taxe d'habitation)	90 527,00 €
73141-020	Taxe sur la consommation finale d'électricité	75 237,00 €
77	Produits exceptionnels	3 873,16 €
773-020	Mandats annulés/réduits exercices précédents	3 873,16 €
		174 303,34 €

SECTION INVESTISSEMENT		
CHAP/ART-OPE-FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
041	Opérations patrimoniales	7 448,76 €
0412315	Avance forfaitaire Colas	7 448,76 €
21	Immobilisations corporelles	27 081,00 €
2158-159-325	Coffret électrique dans verger Tronjoly	1 461,00 €
2152-27-845	Panneau affichage en grillage (VOIRIE)	700,00 €
2128-45-511	Table jeux plan d'eau Pont Ar Lenn	1 100,00 €
2128-45-511	Platelage Pont Ar Lenn	2 820,00 €
2128-30-025	Allée cimetière (pavage/béton)	5 000,00 €
2158-140-322	Autres installations, matériel stade FOOT (buts mobiles, etc..)	16 000,00 €
23	Immobilisations en cours	44 800,95 €
2315-44-325	Eclairage parking Château Tronjoly (passage en LED/prog boules)	6 000,00 €
2315-44-326	Eclairage Théâtre de Verdure (passage en LED/prog boules)	10 000,00 €

2315-71-845	Programme voirie2021 à 2023 - Révision des prix travaux 2022	27 660,95 €
2315-158-845	Programme aménagement entrée de ville - rue de la Libération - Complément relevé topographique	1 140,00 €
		79 330,71 €

RECETTES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	522 107,44 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	522 107,44 €
021	Virement de la section fonctionnement	124 976,70 €
021	Virement de la section fonctionnement	124 976,70 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 451,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 451,00 €
041	Opérations patrimoniales	7 448,76 €
238	Avance forfaitaire Colas	7 448,76 €
13	Subventions d'investissement	16 391,64 €
1321-150-518	Subvention Etabliss. Public Foncier de Bretagne (Etude PVD)	7 000,00 €
1328-44-512	Contribution financière de Morbihan Energie (Travaux éclairage public)	9 391,64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-597 044,83 €
1641	Emprunt en euros	-597 044,83 €
		79 330,71 €

Il n'a pas été fait d'observations à l'issue de la présentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

ADOpte la décision modificative n° 1 rectificative n°2 portant sur le budget principal.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		

GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUËDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire, par délibérations du 12 juin 2020 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Subvention	21/09/2023	Dec-Cne/2023-15	Demande de subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour les travaux de voirie en agglomération (secteur de Pré Logé et Goasven)
Commande publique	22/09/2023	Dec-Cne/2023-16	Travaux d'empierrement des chemins de remembrement. Attribution à SAS D.J.T.P. TOUL ZAB Gourin pour un montant de 61 116 €TTC (soit 50 930 €HT)
Commande publique	25/09/2023	Dec-Cne/2023-17	Travaux de rénovation de 13 luminaires dans le cadre d'un programme exceptionnel pour l'éclairage public. Attribution à SDEM (Morbihan Energies) pour un montant de 18 780 €TTC (15 650 €HT)
Commande publique	02/10/2023	Dec-Cne/2023-18	Travaux d'isolation thermique des parois vitrées du château de Tronjoly. Attribution à l'entreprise BIRRIEN de Gourin, pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> 25 248,00 €TTC (soit 21 040,00 €HT) pour la salle Meyer,

			<ul style="list-style-type: none">• 6 798,00 €TTC (soit 5 665,00 €HT) pour la salle Rose,• 16 324,80 €TTC (soit 13 604,00 €HT) pour les combles.
--	--	--	---

Le 13 octobre 2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Le 13 octobre 2023,

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.